

DIAGNOSTIC ECONOMIQUE PNRFO VOLET AGRICOLE

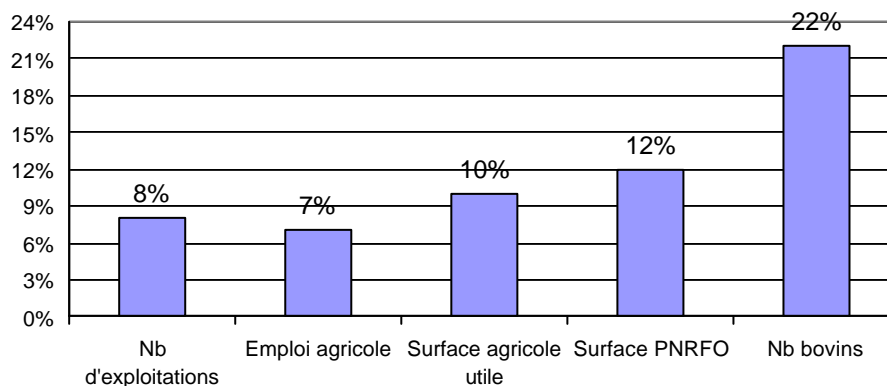
1. L' Agriculture dans son environnement.	1
1.1 Une Agriculture qui occupe la moitié du territoire.	2
1.2 ... et apporte une contribution significative à l'emploi.	3
2. Les dynamiques structurelles à l'œuvre.	4
2.1 Une agriculture familiale de chef d'entreprise.	4
2.2. Une population active en régression.	4
2.3 Des chefs d'exploitation relativement âgés.	5
2.4 Un nombre d'exploitations en régression.	6
2.5 Des exploitations qui se concentrent.	6
2.6 Une orientation productive en grandes cultures et élevage allaitant.	7
2.7 ... qui modèlent la surface agricole utile.	9
2.8 Un élevage en restructuration.	10
2.9 ... qui modifie l'utilisation et la gestion du territoire.	12
2.10 Une diversification des productions et des activités encore en devenir.	13
2.11 Une régulation agricole à dominante sectorielle.	14
3. Quatre enjeux fondamentaux au niveau du PNRFO en matière Agricole.	15
3.1 Comment permettre aux Agriculteurs de s'approprier leur territoire ?	16
3.2 Comment concilier activité agricole et protection de l'environnement ?	17
3.3 Comment revaloriser les savoir-faire locaux ?	17

1. L'Agriculture dans son environnement.

Sur le territoire du Parc Naturel Régional de la Forêt d' Orient, l'Agriculture représente en 2000, selon le RGA¹, 467 exploitations, occupant 38.600 hectares de surfaces cultivées et employant 630 personnes en équivalent temps plein. Fortement orientée vers les grandes cultures (à 60 %), elle a néanmoins su maintenir un tissu d'exploitation de polyculture élevage (à 33 %), ce qui en fait la véritable spécificité du Parc.

L'agriculture du PNRFO dans l'agriculture auboise

Source : RA2000 / Agreste



¹ RGA : Recensement Général de l'Agriculture – Source : DDAF.

1.1 Une Agriculture qui occupe la moitié du territoire...

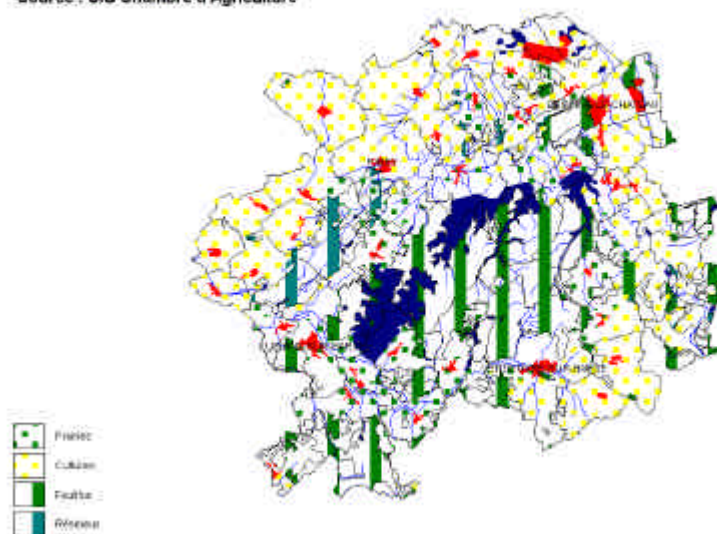
En couvrant la moitié du territoire du PNRFO, l'Agriculture a une place centrale en matière d'occupation de l'espace. Mais la répartition de l'activité agricole n'est pas homogène, comme en témoigne la carte ci-dessous, et est conditionnée par 2 types de facteurs :

- les **conditions pédo-climatiques** dont la traduction effective est formalisée sous le concept de région agricole. 4 régions agricoles structurent ainsi le PNRFO :
 - o La *Champagne humide* au centre (55 % du territoire) se caractérise par des sols hydromorphes, marneux ou argileux. C'est la zone traditionnelle d'élevage bovin, où les prairies et les cultures fourragères sont abondantes.
 - o La *Champagne crayeuse* au nord (18 %) est constituée de sols peu épais, argilo-limoneux sur substrat crayeux, favorables aux grandes cultures et cultures légumières, et permettant un travail du sol aisé.
 - o La *Plaine de Brienne* à l'est (18 %) est composée de sols d'alluvions, qui ont permis l'implantation de grandes cultures et de cultures légumières de plein champ.
 - o Le *Barrois* au sud (9 %) est une région de plateau calcaire et sols bruns calciques ou faiblement lessivés, dominée par les céréales, les oléoprotéagineux et le vignoble de Champagne.
- Les **phénomènes de « concurrence » avec d'autres utilisations de l'espace**, très marqués sur le PNRFO avec l'implantation des Lacs (5.000 ha) et le développement des surfaces forestières, avec un taux de boisement actuel de 27 %.

L'activité agricole au sens large, se trouve ainsi renforcée en périphérie du territoire avec des taux d'occupation agricole de 70 % en **Champagne crayeuse** et en **Barrois**, et **relativement marginalisée en Champagne Humide et en Plaine de Brienne**, avec des taux respectifs de 44 et 53 %.

La nature des « terroirs » influe également sur l'orientation productive des exploitations, qui schématiquement se spécialisent en grandes cultures en périphérie et en élevage bovin au centre du Parc.

Occupation des sols
Source : SIG Chambre d'Agriculture

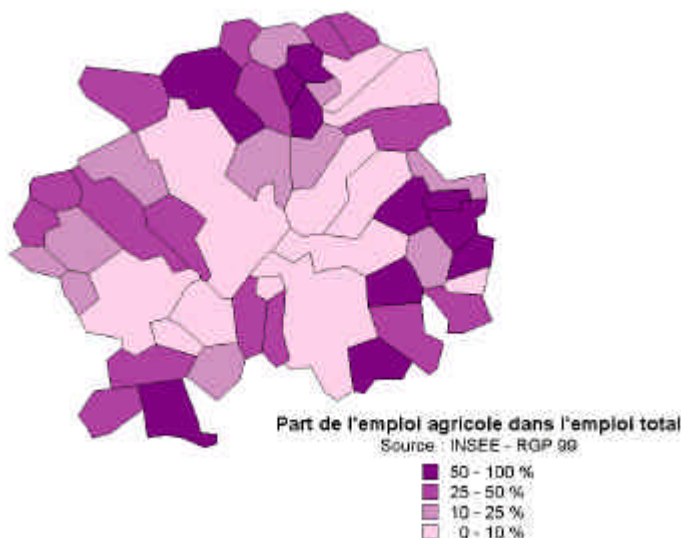


Répartition de l'occupation de l'espace du PNRFO			
Type d'occupation	Surface (ha)	Répartition (%)	Répartition Aube (%)
Surface totale	73.200	100 %	100 %
Surface Agricole Utile	38.600	53 %	60 %
Bois et Forêt	19.950	27 %	23 %
Autres utilisations	14.650	20 %	17 %
dont lacs	5.000	7 %	

Source : RA 2000 / Agreste, Inventaire Communal 1998 / INSEE.

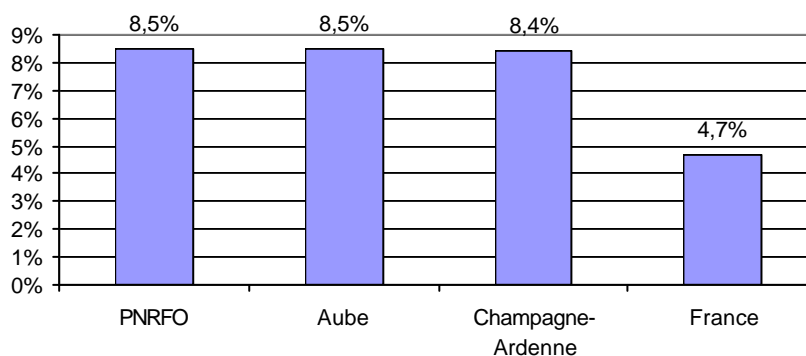
1.2 ... et apporte une contribution significative à l'emploi.

Présente sur tout le territoire, l'activité agricole mobilise chaque année 630 personnes en équivalent temps plein, représentant ainsi 8,5 % de l'emploi totale (RGP²99), en régression de 2,5 points par rapport à 1990. Cette moyenne cache néanmoins un certain nombre de disparités, **l'agriculture étant un des principaux, voir l'unique employeur pour la moitié des communes** avec plus de 25 % de l'emploi total (cf. carte jointe).



Contribution de l'agriculture à l'emploi

Source RGP 99 / INSEE



² RGP : Recensement Général de la Population – Source : INSEE.

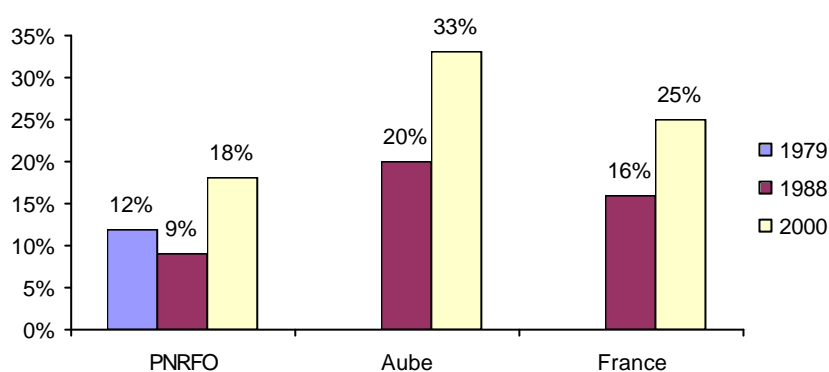
2. Les dynamiques structurelles à l'œuvre.

2.1 Une agriculture familiale de chef d'entreprise.

L'emploi agricole est essentiellement pourvu au sein de la cellule familiale (à 80 %). Cette situation s'explique principalement par le fait que le chef d'exploitation est fréquemment seul au sein de sa structure, avec un ratio de 1,3 personnes en équivalent temps plein travaillant en moyenne sur chaque exploitation.

Si l'emploi salarié se développe depuis 20 ans, il est encore limité à moins de 20 % de la population active agricole du Parc (soit 110 personnes en équivalent temps plein), contre 33 % au niveau départemental ou 25 % au niveau national. Ce faible taux de pénétration est lié à des systèmes productifs peu utilisateurs de main d'œuvre comme les grandes cultures ou dans une moindre mesure l'élevage, par opposition à la viticulture et au maraîchage – horticulture.

Part de l'emploi salarié

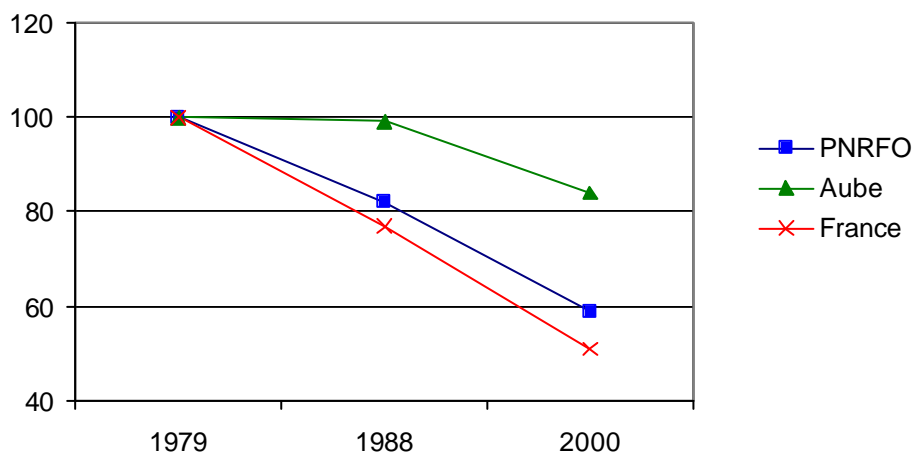


2.2. Une population active en régression.

En 20 ans, le nombre d'emploi agricole a reculé de 40 %, en suivant globalement la tendance nationale. Cette situation générale à l'ensemble du secteur agricole est le fruit de plusieurs facteurs conjugués englobant les gains de productivité qui ont été multipliés par 2,5 en 20 ans en France, et le déficit de renouvellement des générations non compensé par la hausse de l'emploi salarié.

Evolution de l'emploi agricole en équivalent temps plein (base 100 - 1979)

Source : RGA 1979, 1988, 2000 / Agreste



Sur le PNRFO, les gains de productivité peuvent tout particulièrement s'apprécier par l'évolution de la surface agricole exploitée par unité de main d'œuvre qui a augmenté de 30 % entre 1988 et 2000 pour s'établir à 60 ha en moyenne.

2.3 Des chefs d'exploitation relativement âgés.

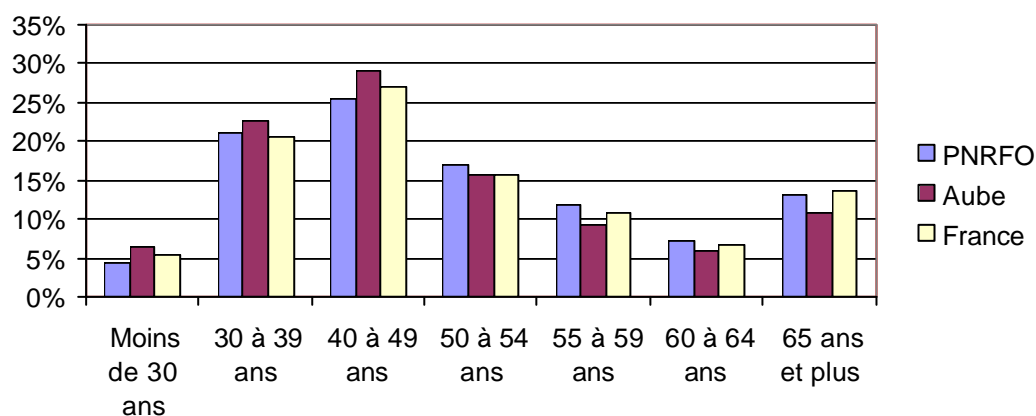
La pyramide des âges des chefs d'exploitation et coexploitants suit globalement la tendance nationale, à savoir une population «rajeunie», non sur la base d'une augmentation des installations de jeunes agriculteurs, mais grâce aux programmes de départ en préretraite dont les effets finissent de se répercuter.

Si les tranches d'âges 30 – 40 ans et 40 – 50 ans dominent, les agriculteurs de plus de 50 ans représentent néanmoins la moitié des chefs d'exploitations, contre 42 % au niveau du département. Cette situation, sensible en matière de renouvellement des générations, doit être analysée avec prudence. En effet, selon le recensement de l'agriculture, sont comptabilisées, comme chefs d'exploitations, les personnes de plus de 60 ans ayant conservé des parcelles de subsistance, même si elles n'ont qu'une contribution marginale à l'activité agricole. C'est cette convention statistique qui explique le poids important des exploitations de moins de 5 ha, avec 20 % de l'ensemble (cf. 2.5.).

Les enjeux en matière de maintien de la population active agricole reposent alors sur la tranche des 50 – 60 ans (30 % des agriculteurs) et leur capacité à trouver un successeur. Cette étape est liée soit à l'installation d'un repreneur au sein de la cellule familiale (80 % des installations aidées dans l'aube), soit en dehors du cadre familial, ce qui est plus difficile du fait des freins financiers (capitaux à mobiliser) et culturels. Les données du recensement de l'agriculture 2000, selon lesquelles seuls 25 % des exploitants de plus de 50 ans connaissent actuellement leurs successeurs donnent une bonne idée de l'enjeu lié aux renouvellements des générations. Mais, elles ne sauraient constituer en aucun cas une prévision de la baisse future du nombre d'actifs agricoles.

Pyramide des âges des chefs d'exploitation et coexploitants

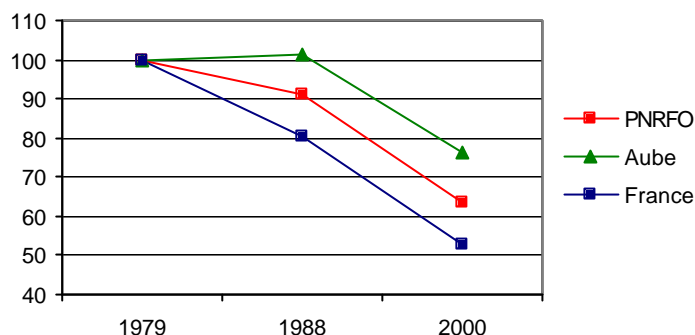
Source : RA2000 / Agreste



2.4 Un nombre d'exploitations en régression.

En 20 ans (de 1979 à 2000), le nombre d'exploitations agricoles a baissé d'un tiers pour s'établir à 467 exploitations. Ce recul, général au niveau national (- 34 %) et départemental (- 25 %), s'explique par la baisse du nombre d'actifs agricoles (- 40 %) et leur regroupement au sein de sociétés agricoles telles que les GAEC³, les EARL⁴...ou les SCEA⁵. Celles-ci représentent en effet un tiers des exploitations, mais surtout deux tiers des surfaces.

Evolution du nombre d'exploitations (base 100 - 1979) Source : RGA 1979, 1988, 2000 / Agreste

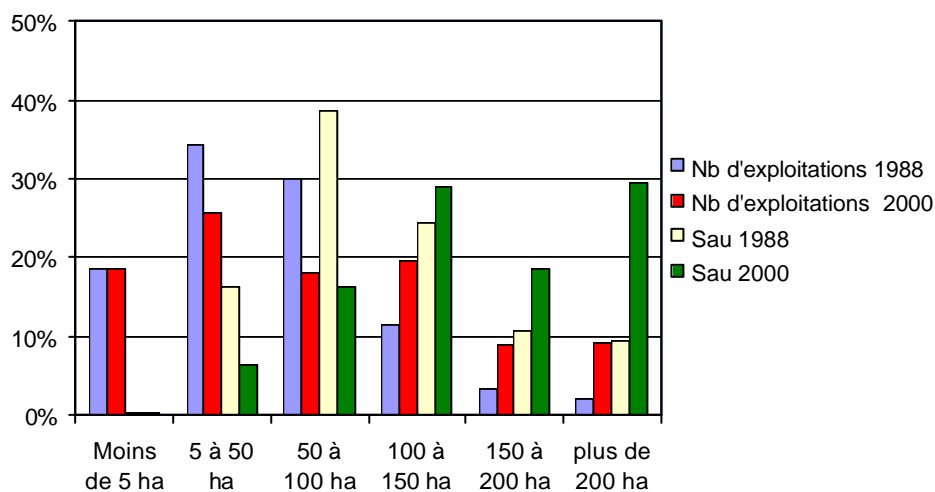


2.5 Des exploitations qui se concentrent.

Parallèlement à cette baisse du nombre d'exploitations, on assiste à l'agrandissement des structures, la SAU moyenne des exploitations progressant de 50 % entre 1988 et 2000 (soit 2 ha par an), pour s'établir à 82 ha, contre 54 ha précédemment. On constate ainsi un fort développement des exploitations de plus de 100 ha, aux dépens des structures de taille plus réduite.

Cette tendance n'est pas neutre en matière d'occupation de l'espace, puisque aujourd'hui 180 exploitations valorisent plus des trois quarts de la surface agricole (30.000 ha). Elle ne s'applique cependant pas de la même manière selon les régions agricoles, le rythme d'agrandissement étant le plus rapide en Champagne Crayeuse (+ 55 %) et dans la Plaine de Brienne (+ 85 %) et beaucoup plus limité dans le Barrois (+ 20 %).

Répartition des exploitations par classe de surface Source : Agreste - RA2000



³ GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun.

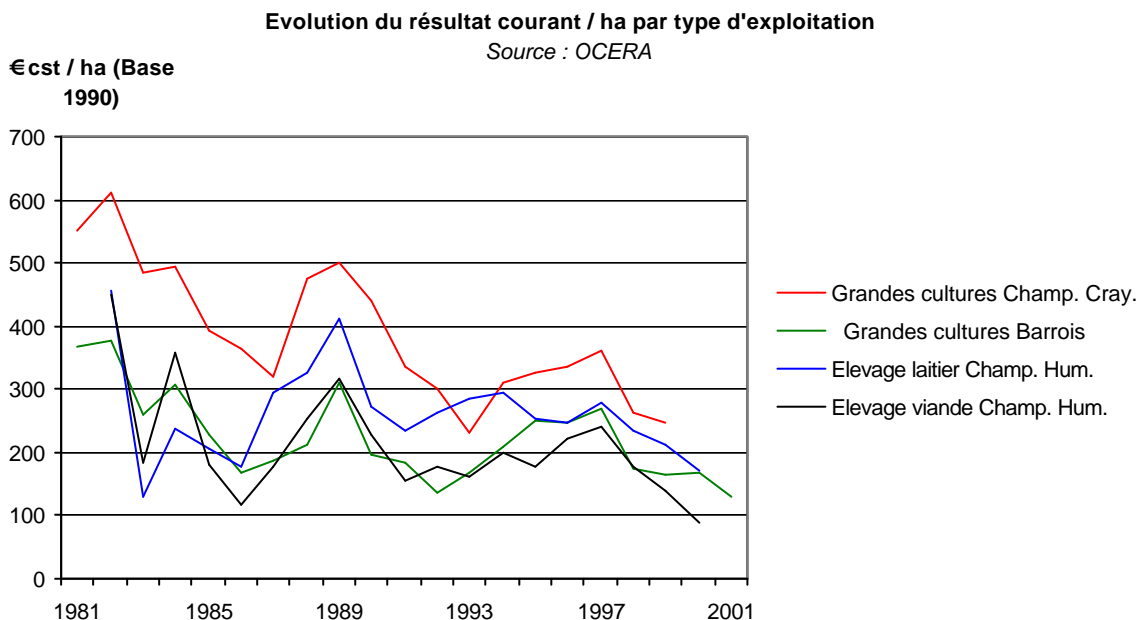
⁴ EARL : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée.

⁵ SCEA : Société Civile d'Exploitation Agricole.

Ce phénomène de concentration des structures résulte de deux phénomènes conjoints, d'une part du recul du nombre d'exploitations, d'autre part du maintien / augmentation de la rentabilité des productions agricoles.

Au-delà de la baisse, le recul du nombre d'exploitations présentes sur le PNRFO a permis la réalisation d'économies d'échelles notamment du fait du regroupement d'exploitants au sein de GAEC (structure par excellence de la transmission familiale) ou d'EARL, avec 2 à 3 personnes en moyenne par exploitation. Cette réorganisation est tout particulièrement favorable en matière d'optimisation de la main d'œuvre, de réduction des charges de mécanisation ou de mise en commun du parcellaire.

Néanmoins, **le facteur principal de concentration est lié à la baisse continue depuis 20 ans du résultat courant par hectare des exploitations** du fait de la baisse des prix de marché partiellement compensée pour certaines productions par des aides européennes à l'hectare ou par animal. Ainsi, en euro constant (base 1990), le revenu hectare a chuté respectivement entre 1981 et 2001 de 50 % en grandes cultures, de 60 % en élevage allaitant et de 25 % en élevage laitier. **Dans ce cadre, l'agrandissement des exploitations s'analyse comme la recherche du maintien (ou augmentation) d'un revenu stable par exploitation et agriculteur.**



2.6 Une orientation productive en grandes cultures et élevage allaitant...

Trois types de systèmes d'exploitations prédominent : les exploitations de grandes cultures (à 60 %), les exploitations de polyculture – élevage (20 %) et les élevages (13 %). Concentré sur 3 communes du Sud-Est du territoire, le vignoble champenois n'en est pas moins absent avec 6 % des structures.

Répartition des exploitations en 2000 (1988)	PNRFO	Aube
Grandes cultures	60 % (55)	49 % (50)
Polyculture – élevage	20 % (27)	11 % (16)
Elevage	13 % (12)	5 % (5)
Viticulture	6 % (5)	35 % (28)
Horticulture	1 % (1)	1 % (1)

Source : RA 2000 – Agreste

Ces systèmes ne présentent pas la même intensité d'utilisation de l'espace et de la main d'œuvre. En matière d'emploi, les exploitations de grandes cultures, de polyculture et d'élevage sont relativement peu utilisatrices de main d'œuvre avec 1 à 1,3 personne en équivalent temps plein, par opposition à des systèmes tels que la viticulture ou le maraîchage – horticulture, avec 1,7 à 2,3 personnes par exploitation. A contrario, ces 3 systèmes sont de plus gros utilisateurs d'espace avec une productivité de 80 ha / UTA en grandes cultures ou de 58 ha / UTA en polyculture.

	Nb d'UTA par exploitations	Surface moyenne par exploitation (Ha)	SAU / UTA (Ha)
Grandes cultures	1,3	100	80
Polyculture - élevage	1,4	82	58
Elevage	1,0	33	33
Viticulture	1,7	11	6
Horticulture - maraîchage	2,3	54	24
Total	1,3	83	64

Source : RA 2000 / Agreste

Ce sont les systèmes viticoles et de grandes cultures qui présentent les meilleures rentabilités, avec un résultat courant par agriculteur respectivement de 103 et 42 k€, alors que les systèmes laits et viandes présentent des résultats en moyenne 2 fois inférieurs. A la différence des autres secteurs d'activité, l'agriculture présente des taux de valeur ajoutée élevés de l'ordre de 60 - 65 %, contre 18 - 20 % pour l'industrie agroalimentaire par exemple.

L'influence de la politique agricole est réelle quant à la constitution des revenus. Ainsi, pour les systèmes grandes cultures et viandes, les aides constituent de l'ordre de 80 % du revenu. Cette situation, plus lisible depuis la réforme de la PAC de 1992 qui a substitué une aide par les prix par une aide à la production, traduit bien les enjeux en matière de maintien des revenus et de l'activité agricole, notamment avec les projets de baisse des paiements compensatoires au niveau européen repoussés à ce jour en 2007.

Même si la "dépendance" de l'activité aux aides est moins marquée en lait et en viticulture, ces deux secteurs n'en sont pas moins sensibles à l'évolution des politiques agricoles.

Ainsi, la production laitière est conditionnée par un système original d'adéquation de l'offre à la demande au travers de quotas laitiers. Si le secteur laitier ne dispose pas d'aides directes, il n'en est pas moins strictement encadré. Les débats européens quant au maintien des quotas à l'horizon 2008 posent clairement la question du maintien de l'élevage dans nos régions et du niveau d'intensification des troupeaux.

La viticulture champenoise, quant à elle, bénéficie par définition de l'AOC d'une situation de monopole de fait basée sur un terroir, des savoir-faire et une histoire. Les enjeux sont aujourd'hui mondiaux au niveau de l'OMC⁶ et reposent notamment sur les accords de reconnaissance de la propriété intellectuelle.

⁶ Organisation Mondiale du Commerce

Efficacité économique par système de production (Moyenne 1995 – 1999 en Champagne -Ardenne)

	Résultat courant par actif agricole familial (k€)	Taux de valeur ajoutée	Part des subventions dans le résultat courant	Taux d'endettement
Grandes cultures	42	56%	81%	63%
Viticulture	103	75%	1%	76%
Bovins lait	20	55%	64%	84%
Lait - viande	18	51%	82%	115%
Ensemble	56	64%	36%	71%

Source : RICA / Agreste

Sur cette base, nous assistons ces dernières années à une spécialisation progressive des exploitations en grande culture (+ 5 % en proportion entre 1988 et 2000), alors que les exploitations de polyculture et d'élevage sont en très nette régression (- 6 %).

Ces évolutions sont basées bien évidemment sur le jeu des marchés et des différentiels de rentabilité entre les productions, mais aussi sur d'autres facteurs tels que la pénibilité du travail, les temps de travaux nécessaires... Ces derniers déterminants jouent tout particulièrement en élevage, qui demande aux agriculteurs une présence permanente et nuit de fait à la vie de famille en limitant les vacances et les loisirs.

2.7 ... qui modèle la surface agricole utile.

La surface agricole utile (SAU) du PNRFO est dominée, à l'image du département, par les surfaces de grandes cultures (céréales, oléagineux et protéagineux).

La sole céréalière couvre ainsi la moitié des surfaces agricoles. Si cette proportion s'est globalement maintenue au cours des 20 dernières années (- 10 %), les surfaces en blé tendre ont augmenté de 40 %, aux dépens du Maïs grain (- 64 %).

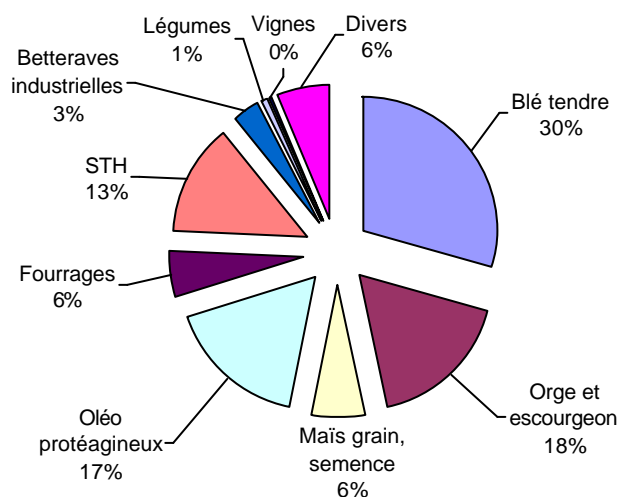
Particularité du Parc, 20 % de la SAU sont en herbe ou destinés aux fourrages afin d'alimenter le troupeau allaitant et laitier. Cette surface, et tout particulièrement les surfaces en herbe, a néanmoins régressé de près de moitié au cours des 20 dernières années au profit des grandes cultures.

Parallèlement, on trouve en périphérie du Parc des cultures industrielles telles que la betterave sucrière (3 % des surfaces) ou plus récemment des cultures légumières avec la pomme de terre ou le chou à choucroute (1 %). Cette dernière production, comme nous le verrons par la suite est néanmoins largement concentrée hors du territoire du PNRFO.

La vigne pour sa part couvre environ une centaine d'hectares.

Utilisation de la SAU du PNRFO en 2000

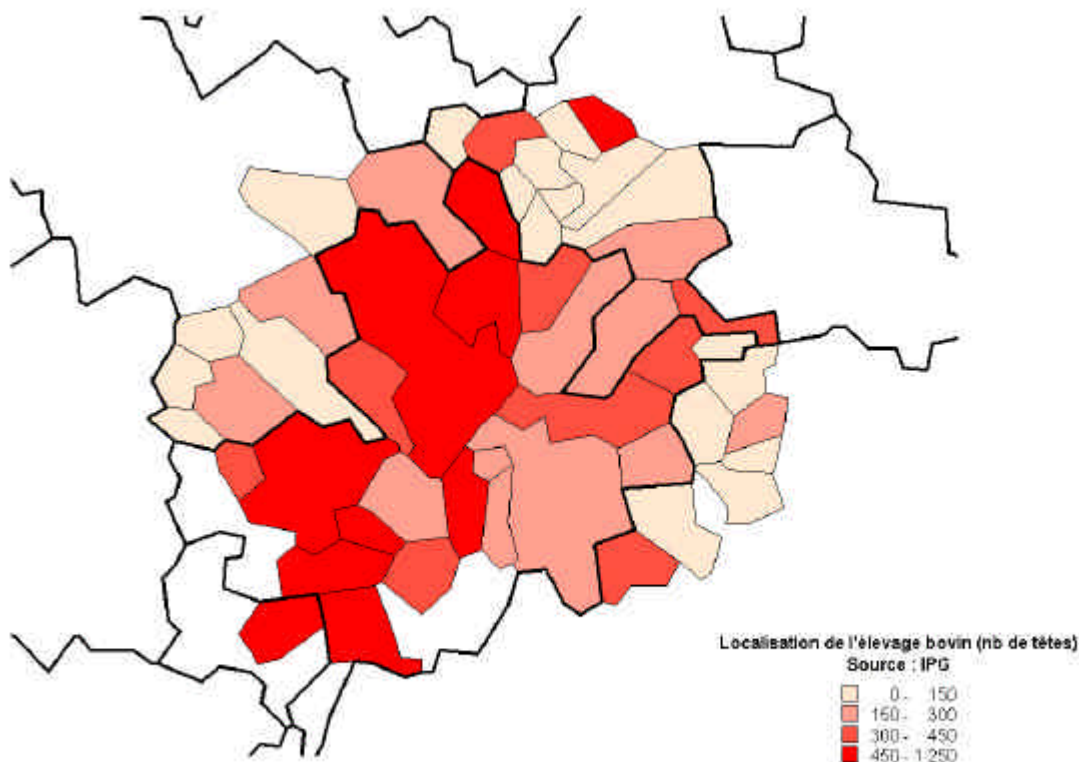
Source : RA 2000 / Agreste



2.8 Un élevage en restructuration..

L'élevage bovin, majoritaire sur le territoire du Parc est en très nette régression au cours de ces 20 dernières années (-30 % en nombre d'animaux et - 60 % en nombre d'exploitations, entre 1979 et 2000), mais est encore pratiqué par un tiers des exploitations. Si celui-ci se concentre à 77 % en Champagne humide comme le montre la carte ci-jointe, il est néanmoins présent sur la quasi-totalité (82 %) des communes du Parc.

L'élevage bovin constitue très clairement la spécificité du PNRFO sur le plan agricole, dans la mesure où le territoire concentre 22 % des effectifs bovins du département.



Cette dynamique doit être cependant distinguée entre l'élevage laitier qui a vu son cheptel de vaches laitières se contracter de 54 % en 20 ans, alors que le troupeau allaitant augmentait ses effectifs de 35 % sur la même période. Le territoire du Parc s'est ainsi peu à peu spécialisé en élevage viande, au détriment de l'élevage laitier. Ainsi en 2000, 30 % des exploitations ont une activité plus ou moins importante d'élevage viande, alors que seuls 13 % des exploitations ont encore une orientation laitière.

Cette restructuration plus rapide en nombre d'exploitations qu'en effectifs, s'est accompagnée d'une concentration de la taille des troupeaux qui a en moyenne doublée ou triplé en 20 ans.

Activité	Taille des troupeaux (2000)	Evolution 1979 – 2000	Part des exploitations concernées sur le PNRFO	Part des exploitations concernées dans l'Aube
Elevage laitier	42 vaches laitières	+ 116 %	13 %	6 %
Elevage viande	25 vaches allaitantes	+ 244 %	31 %	8 %
Elevage bovin	88 bovins	+ 81 %	33 %	14 %

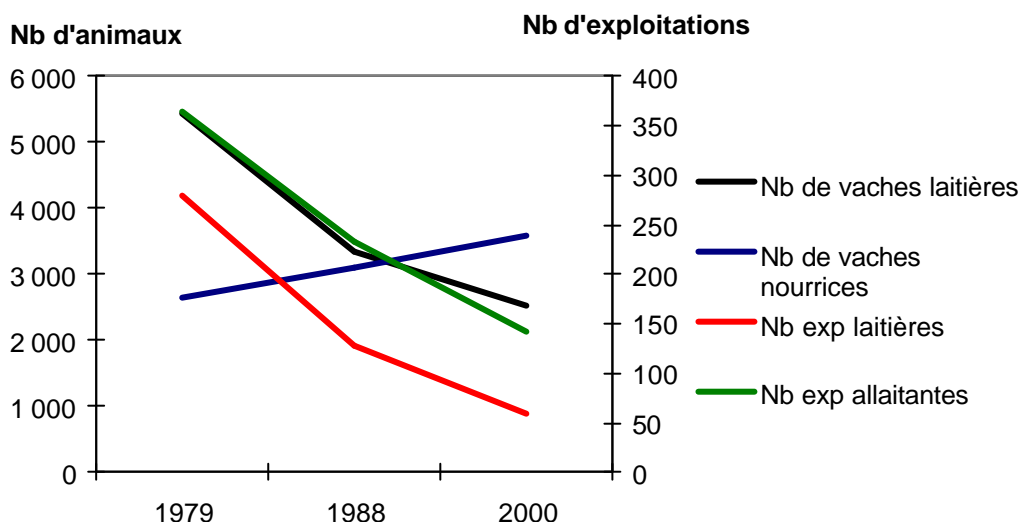
Source : RA 2000 / Agreste

Ce phénomène a été tout particulièrement sensible en lait, dans la mesure où 80 % des élevages ont disparu entre 1979 et 2000. Il s'inscrit dans un contexte de surproduction et d'augmentation massive des stocks d'intervention au niveau européen qui a abouti à la limitation de la production par l'instauration des quotas laitiers en 1984. Ce système en assainissant les marchés a permis de réduire le rythme de restructuration, mais ne l'a pas complètement supprimé du fait des gains de productivité par vache laitière et de la poursuite des regroupements entre structures.

En viande, l'orientation jusqu'à ces dernières années était plus favorable avec la hausse, soulignée précédemment, de 35 % des effectifs en 20 ans. La baisse de 60 % du nombre d'élevage viande est alors à relativiser, dans la mesure où les troupeaux étaient initialement de taille relativement modeste (7 vaches allaitantes en 1979). Cet élevage viande est spécialisé en élevages naisseurs, c'est à dire orienté vers la production d'animaux commercialisés jeunes (broutards ou jeunes bovins), peu d'exploitations étant orientées vers l'engraissement en bœufs notamment.

L'élevage bovin du PNRFO (1979 - 2000)

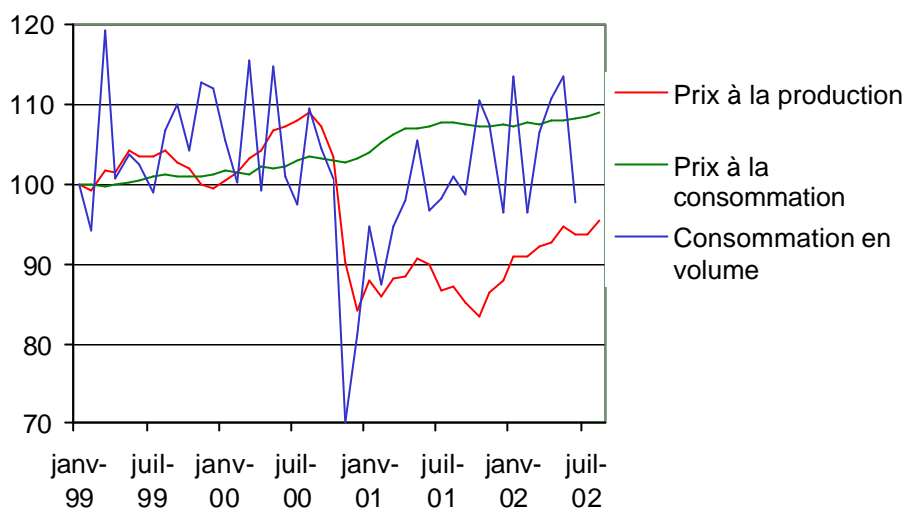
Source : RGA 1979, 1988, 2000 / Agreste



Néanmoins, l'élevage viande a subi les effets cumulés des crises de l'ESB de 1996 et 2000. Cette dernière crise a ainsi profondément affecté les marchés et la rémunération des éleveurs. Si le niveau de consommation de viande est aujourd'hui revenu à la normale après une chute de 40 %, on assiste depuis 2 ans à un réel décrochage des prix entre la production et la consommation. En effet, alors que les prix à la production sont encore inférieurs de 10 % à leur niveau d'avant crise, les prix de vente à la consommation ont pour leur part progressé de près de 10 %. Ce décrochage partiellement justifié du fait de la hausse des coûts engendrés par les mesures sanitaires (tests ESB...), n'en traduit pas moins une modification de la répartition de la valeur ajoutée au sein de la filière, au profit des distributeurs. Dans ce cadre, selon l'OCERA, les ventes de viande ont baissé en moyenne en 2001 selon les systèmes de 16 à 24 %, entraînant un repli des revenus par actif de l'ordre de 3.500 à 5.000 €. Cette situation pèse actuellement très fortement sur les trésoreries et sur le maintien de la capacité d'investissement des élevages. Elle pose la question à terme du maintien de la spécificité « élevage viande » du PNRFO et en lien de l'utilisation et de la valorisation de l'espace.

Evolution du marché de la viande bovine (1999 - 2002)

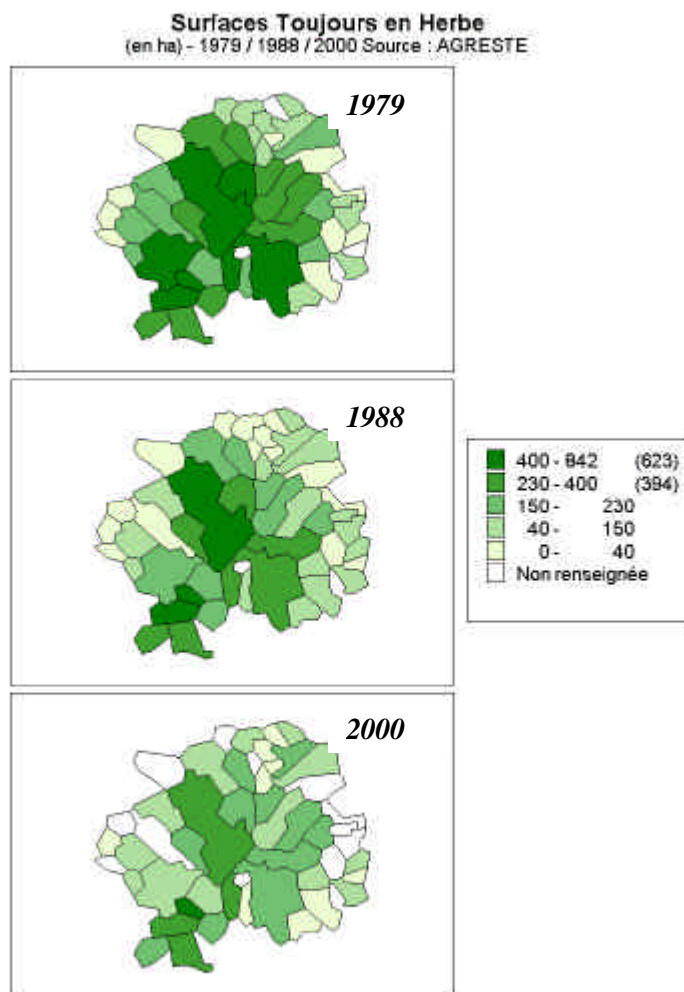
base 100 janvier 1999 - Source : INSEE



2.9 ... qui modifie l'utilisation et la gestion du territoire.

L'évolution de l'élevage a conditionné en effet directement la réduction de moitié des surfaces en prairie et en herbe du PNRFO en 20 ans. Cette modification n'est pas neutre puisque sur cette période, 5.000 hectares, soit plus de 10 % de la surface du Parc, ont changé d'utilisation.

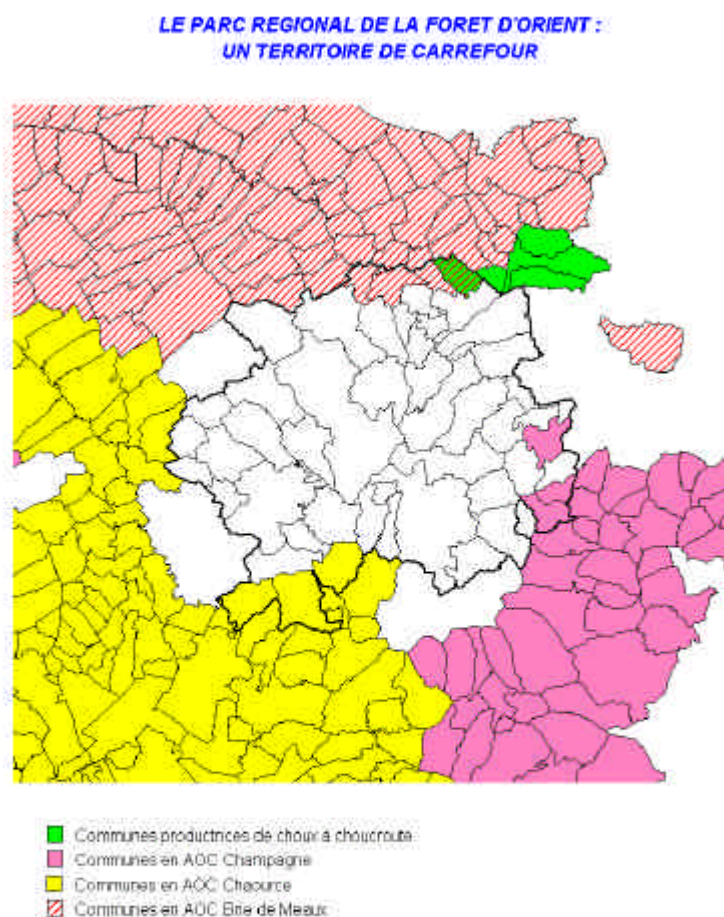
La baisse des effectifs bovins est le principal facteur explicatif. De 1979 à 1988, fort recul du cheptel et des surfaces en herbe coïncident à un rythme annuel de 3 et 4,5 % par an. Entre 1988 et 2000, cette tendance s'est fortement ralentie (respectivement - 0,5 et - 2 % par an) vraisemblablement sous l'effet de la réforme de la Politique Agricole Commune de 1992. Celle-ci a gelé la situation en octroyant des paiements compensatoires à l'hectare (en échange d'une baisse des prix de vente des produits) en grandes cultures sur la base de références historiques. Un certain nombre de surfaces en herbe se trouve ainsi exclu de ces aides, réduisant alors fortement le coût d'opportunité lié au retournement des prairies.



Pour infléchir cette évolution et maintenir les éléments paysagers (prairies, arbres remarquables...) et la biodiversité du Parc, des actions de conciliation de l'activité agricole et de la protection du milieu ont été engagées depuis une dizaine d'années au travers de deux outils. Le programme Ramsar qui s'est traduit par la mise en place d'une opération locale, est doublé depuis 2000 par les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE). Actuellement, 80 exploitations sont ainsi engagées dans ces dispositifs (soit 17 % de l'ensemble des structures du Parc), sur des contrats couvrant plus de 2.100 hectares (5,5 % de la surface agricole). Les principales actions menées concernent ainsi la gestion extensive des prairies, le retard de fauche du maïs ou la jachère faunistique. **Ce taux d'implication dans les mesures agrienvironnementales est l'un des plus importants du département, voire le plus important. Il est le fruit d'une politique incitative, et non coercitive, basée sur une compensation des surcoûts de production engagés et une valorisation des temps de travaux supplémentaires.**

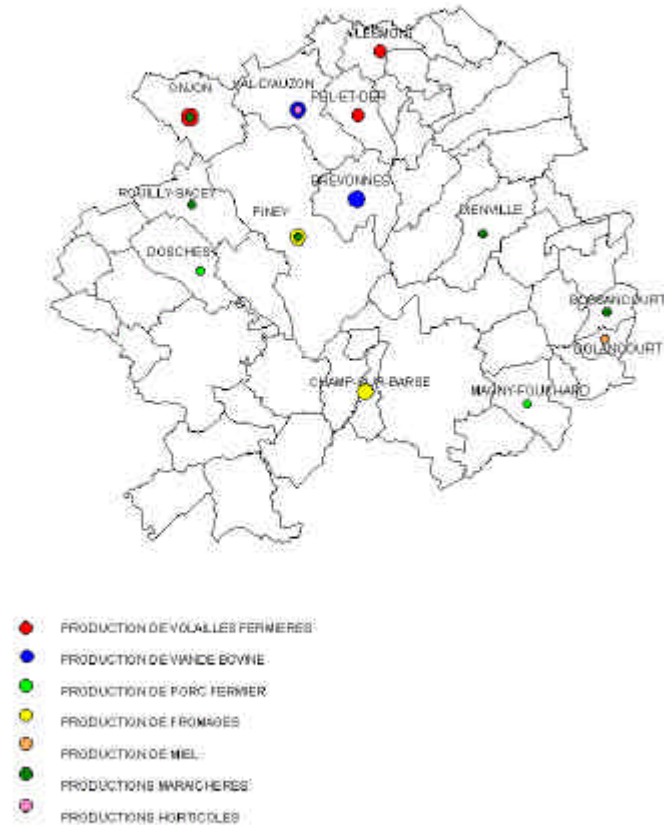
2.10 Une diversification des productions et des activités encore en devenir.

Hormis l'élevage bovin viande, le territoire ne dispose pas ou n'a pas développé d'autres productions agricoles spécifiques. Le PNRFO s'inscrit en effet comme un carrefour entre plusieurs produits remarquables, avec les 3 AOC Champagne, Chaource, Brie de Meaux ou le Chou à Choucroute. Dans le contexte actuel, cette situation ne peut offrir que des perspectives de développement économique à la marge. Les AOC tout d'abord sont strictement réglementées et leur périmètre fixé par décret. En Champagne, la quasi totalité des surfaces à planter l'ont déjà été. Parallèlement, l'AOC Brie de Meaux est une production fromagère industrielle non valorisée dans l'Aube. Néanmoins, moyennant le respect des décrets d'appellation, toute production fromagère mise en place dans les périmètres existants peut prétendre à l'appellation (sur le Parc : 3 communes sont en Chaource et 4 en Brie de Meaux). Le Chou à choucroute pour sa part voit ses surfaces stagner depuis une dizaine d'années autour de 225 hectares dans l'Aube et son évolution dépend du dynamisme des cinq transformateurs présents, dont le premier opérateur national, la Choucrouterie Laurent.



En matière de diversification, le développement date d'une dizaine d'années. On recense à ce jour près d'une vingtaine d'agriculteurs exerçant une activité de produits fermiers ou de services en lien avec les spécificités du Parc. On retrouve ainsi une gamme intéressante de produits tels que la volaille fermière (caille, pigeon, poulet), le porc fermier, la viande bovine ou ovine, les fromages fermiers (vache, brebis), l'horticulture, le maraîchage (asperge, salade...), le jus de pomme ou la chasse, la pêche et le stockage de bateaux / caravanes. A l'image du département, l'Agriculture Biologique s'est peu développée sur le PNRFO avec seulement deux producteurs. La majorité des producteurs sont structurés au sein de l'association Petit Marché Nature qui a l'intérêt de marier activités agricoles et artisanales. **Si ce développement apparaît limité (3,5 % des exploitations), le PNRFO concentre 15 à 20 % des activités de petite diversification du département.**

LOCALISATION DES PRODUCTIONS DIVERSIFIEES DANS LE PARC NATUREL DE LA FORET D'ORIENT



2.11 Une régulation agricole à dominante sectorielle.

En conclusion, les mécanismes de régulation de l'agriculture sur le PNRFO sont très clairement sectoriels, du fait de l'absence de productions / activités spécifiques liées au Parc. En s'affranchissant des conditions pédo-climatiques, en s'inscrivant dans des réseaux de commercialisation dont les centres de décision sont extérieurs au territoire et relèvent plus de stratégies régionales, voire nationales, les agriculteurs du Parc ne s'inscrivent que faiblement dans une dynamique d'ancrage territorial. Le faible sentiment d'appartenance à un espace cohérent en est la conséquence la plus immédiate.

Néanmoins, ce constat actuel et global doit être relativisé. Un certain nombre de variables dépendent en effet aujourd'hui d'une logique territoriale, avec la dynamique du nombre d'agriculteurs, la mise en relation de l'offre et de la demande d'emplois salariés, la protection de l'environnement ou la valorisation des savoir-faire locaux.

Principales variables structurantes	Déterminants sectoriels	Déterminants territoriaux
Nombre d'agriculteurs et taille des structures	Influence faible : la rentabilité des productions n'a que très peu joué sur le maintien / arrêt de l'activité jusqu'à présent. Schématiquement, la quasi totalité des personnes installées poursuivent leur activité agricole jusqu'à la retraite.	Influence forte : le nombre de naissances dans les familles agricoles, la pyramide des âges conditionnent directement le nombre de chefs d'exploitation ou indirectement le nombre d'opportunités de regroupement / rachats d'exploitation.
Orientations productives	Influence forte : la spécialisation productive des exploitations est le fruit de l'histoire de la structuration sectorielle du département au cours de ces 40 dernières années, avec le développement d'outils économiques de collecte, mise en marché, 1 ^{ère} , voire 2 ^{ème} transformation.	Influence faible : si le territoire a eu une place centrale dans le passé, du fait de la nécessité de valoriser des sols peu productifs en prairie par l'élevage, notamment, les agriculteurs se sont progressivement affranchis des contraintes pédoclimatiques par le biais de la mécanisation ou d'aménagements (drainage). Ce constat, se double de l'absence de spécialités agricoles / alimentaires locales, hormis à la marge (Champagne, Chaource, Choucroute).
Protection de l'environnement	Influence faible : le marché et les opérateurs économiques intègrent encore peu des critères environnementaux dans les méthodes de production ou au niveau de la qualité finale des produits. Si cette problématique va tendre à se développer fortement au cours des prochaines années, elle relèvera à priori plus de thématiques transversales que propres au territoire du Parc.	Influence forte : le territoire conditionne fortement les compartiments (eau, air, sol, biodiversité, paysage) de l'environnement à préserver. Sur le PNRFO, cette thématique regroupe notamment le maintien des prairies, des arbres / vergers remarquables, la protection des oiseaux migrateurs...
Valorisation des productions / savoir-faire locaux	Influence forte : pour le Champagne, le Chaource ou le Chou à choucroute en lien avec les structures interprofessionnelles et les opérateurs économiques existants.	Influence relativement faible jusqu'à présent : malgré la présence d'actifs spécifiques à valoriser (flux touristique, étangs, vergers), peu d'activités de productions / services ont été développées.

3. Quatre enjeux fondamentaux au niveau du PNRFO en matière Agricole.

Sur le plan agricole, la question centrale de l'identification et de l'émergence de nouvelles formes de régulation territoriales et d'éléments de qualification du Parc, soulève quatre enjeux fondamentaux à la lumière du constat dressé précédemment :

1. Comment permettre aux agriculteurs de se réapproprier leur territoire et les structures d'animation existantes ?
2. Comment concilier activité agricole et préservation de l'environnement ?
3. Comment revaloriser les savoir-faire locaux ?
4. Comment valoriser le potentiel touristique existant ?

Ce dernier point ne sera pas abordé ici, car faisant l'objet d'une étude spécifique en cours de réalisation.

3.1 Comment permettre aux Agriculteurs de s'approprier leur territoire ?

Spontanément, les agriculteurs enquêtés soulignent que le territoire du Parc souffre sur le plan agricole d'une image peu lisible, sans spécificité marquée. Néanmoins, tous s'accordent au final sur le fait que c'est la diversité du Parc qui constitue son originalité, que ce soit en matière de terroirs et de régions naturelles (champagne humide) ou de productions (élevage bovin, agrotourisme, forêt, céréales).

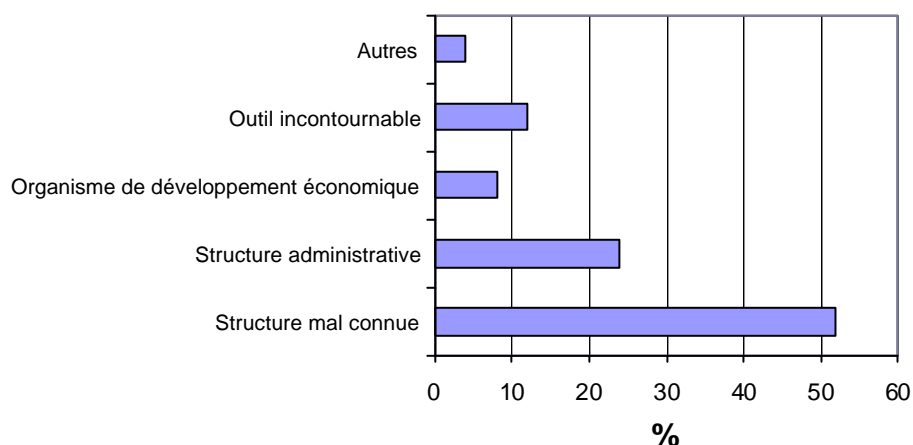
Hormis le boisement, **le territoire est vécu par les exploitants plus comme une contrainte qu'un atout**. Ils déplorent ainsi des terres trop lourdes, souvent gorgées d'eau, difficiles à travailler et peu productives, ou ils soulignent les dégâts de gibiers. Historiquement, ce constat n'est pas étonnant, dans la mesure où jusqu'à une période récente, le territoire était synonyme de désavantage concurrentiel dont il fallait s'affranchir par des aménagements (drainage) ou des interventions (lutte contre les ravageurs). Cette vision d'ensemble est renforcée par la faiblesse des productions / activités liées directement au Parc, que ce soit en matière de produits du terroir ou d'activités de loisirs (chasse, pêche, stockage de caravane / bateaux...).

A côté de ces contraintes physiques, 55 % des agriculteurs vivent l'appartenance au PNRFO comme une contrainte supplémentaire, du fait de la limitation / encadrement d'un certain nombre de pratiques (construction de bâtiments d'élevage, retournement des prairies...).

Les agriculteurs sont ainsi partagés (à 50 %), quant à leur appartenance à un territoire cohérent au travers du PNRFO. Ce constat est bien dû au défaut d'image perçue et développée précédemment, mais est lié aussi aux faibles relations entretenues entre les acteurs économiques (au sens large) du territoire, certains agriculteurs regrettant tout particulièrement l'absence de communication et de mise en réseau de ces différents acteurs.

Pour vous que représente le PNRFO ?

Source: Chambre d'Agriculture de l'Aube



Le PNRFO, lui-même apparaît comme une structure mal connue (52 % des réponses) aux actions et aux champs d'intervention flous et une structure administrative comme une autre (24 %). Seuls 12 % des agriculteurs ont l'image d'un outil incontournable du développement économique de la région. Cette vision à un moment donné, n'est pas rédhibitoire dans la mesure où les exploitants légitiment le Parc en matière de développement touristique, de gestion et de protection de l'environnement ou de développement d'activités de diversification ou para-agricoles.

Défaut d'image, mauvaise connaissance du fonctionnement du PNRFO, regret de la faiblesse de la mise en relation des agents économiques sont les 3 principales conclusions des enquêtes.

Ce constat pose très clairement la question de l'appropriation (ou de la réappropriation) par les agriculteurs de leur territoire, dans une dimension économique et humaine, et des structures qui y interviennent au travers principalement du PNRFO et du Syndicat Mixte.

Sur la base des enquêtes, cette démarche d'appropriation demanderait à s'inscrire dans le cadre d'une approche projet. A ce titre, la défense et le maintien de l'élevage dans le Parc, ainsi que la préservation de l'environnement au sens large, sont les deux principales préoccupations exprimées par les agriculteurs interrogés.

3.2 Comment concilier activité agricole et protection de l'environnement ?

Parce que l'enjeu est bien là, comme le soulignent les enquêtes. Comment concilier gestion de l'environnement et activité économique ? L'historique des mesures agri-environnementales sur le PNRFO, en permettant l'appropriation de cette démarche par les agriculteurs et en s'inscrivant dans un cadre incitatif, ouvre aujourd'hui des perspectives intéressantes. Ainsi, sur 22 agriculteurs interrogés, 57 % seraient prêts à participer à un groupe de travail d'élaboration d'un CTE collectif et 77 % seraient prêts à contractualiser un tel outil !

Au niveau du PNRFO, cette problématique centrée sur le maintien de l'élevage soulève deux interrogations :

- comment allier maintien des prairies et rentabilité de l'élevage viande, notamment par rapport à d'autres spéculations ?
- comment permettre à des élevages de se développer tout en respectant les règles de bon voisinage ? Cela pose parfois la question du désenclavement des bâtiments agricoles et donc du financement du raccordement aux réseaux (eau, électricité, téléphone).

La résolution d'une telle équation demanderait néanmoins aujourd'hui d'une part à associer les agriculteurs en amont aux réflexions afin de clarifier les enjeux et les moyens d'y remédier et de faciliter l'application des actions en garantissant leur efficacité et leur pérennité, d'autre part de disposer d'outils de rémunération des services à rendre par l'agriculture à la société civile. En ce sens, la règle du jeu doit être clarifiée en matière de maintien du CTE ou d'application des MAE hors CTE.

3.3 Comment revaloriser les savoir-faire locaux ?

A côté des deux priorités précédentes (élevage / environnement), les agriculteurs enquêtés pensent que le PNRFO a un rôle à jouer en matière de développement du tourisme vert (30 % des réponses) et de diversification des produits et des activités (12 %). Cette problématique pose notamment la question :

- **de la définition des savoir-faire locaux :** production / activité locale s'inscrivant dans une dimension historique (vergers, pisciculture...) et / ou activité développée par un entrepreneur local (produits fermiers...). A ce titre, une analyse historique des productions / recettes locales pourrait être pertinente dans une optique de redéfinition des savoir-faire spécifiques du territoire.

- **des conditions d'émergence et de structuration d'activités / filières spécifiques,** que ce soit en matière de viabilité économique, de positionnement de marché, de savoir-faire technique... ce qui demande des moyens en matière d'animation, de formation, de financement ou de méthodologie.
 - L'exemple de la valorisation de la production arboricole existante soulevée par le PNRFO, est à ce titre potentiellement intéressante compte tenu de la présence de vergers non exploités et d'un flux touristique significatif. Néanmoins, elle demanderait à être appréhendée dans le cadre d'une approche inter-territoires, notamment avec le Pays d'Othe et le Chaourçois, qui ont maintenu une activité de production / vente directe et se sont engagés depuis 15 ans dans des actions de replantations des vergers, de promotion, d'animation territoriale et de qualité avec le dépôt d'une demande d'AOC en cours d'instruction.
 - Le Petit Marché Nature occupe par ailleurs une place centrale dans ce débat, par sa capacité à mettre en réseau depuis plusieurs années les producteurs fermiers et les artisans du territoire.